



L'ASSOCIATION SPORTIVE DU LFIB

L' AS du LFIB a pour double but d'organiser et développer la pratique d'activités sportives et artistiques de toutes et tous et l'apprentissage de la vie associative par les élèves. Le sport scolaire contribue ainsi à une formation équilibrée pour tous les jeunes ayant adhéré à l'AS ainsi qu'à l'intégration et à la réussite scolaire. Il participe au mieux vivre ensemble, au respect de l'autre et à la reconnaissance des différences. Cette Association Sportive est le prolongement de l'enseignement obligatoire de l'EPS (prise en charge par les enseignants d'EPS et des enseignants spécialistes de l'activité sportive dont ils sont en charge) et est ouverte à tous les élèves volontaires de la 6e à la Terminale ainsi qu'à ceux qui, par suite d'aptitudes particulières sont sollicités par les enseignants d'EPS pour représenter le LFIB lors des rencontres au sein de la Thaïlande (Ligue Sportive GBAC et Tournois entre écoles internationales) mais aussi de la ligue AEFÉ-UNSS Asie Pacifique (Prozap).

L'implication des élèves dans la vie de l'association sportive et dans l'organisation des rencontres et des compétitions dans et en dehors de l'établissement est particulièrement encouragée et souhaitée, comme la nomination d'un élève vice-président. Elle vise à les **responsabiliser, à favoriser leur autonomie et leur prise d'initiative.**

Une **formation à l'organisation, l'arbitrage, au managérat et au reportage** est mise en place dans chaque AS et certifiée par un diplôme de "jeune officiel UNSS"

Nous proposons cette année un ensemble de 6 activités sportives **sans limite de choix** pour les élèves de la 6ème à la terminale + 3 activités sportives **sans limite de choix** pour les élèves du lycée :

- Badminton masculin et féminin (6e à Terminales)
- Basket Ball masculin et féminin (6e à Terminales)
- Football masculin et féminin (6e à Terminales)
- Natation masculin et féminin (6e à Terminales)
- Rugby masculin et féminin (6e à Terminales)
- Volley Ball masculin et féminin (6e à Terminales)
- Musculation masculin et féminin (uniquement lycée)
- Handball masculin et féminin (uniquement lycée)
- Courses masculin et féminin (4e à Terminales)

Le Comité directeur

Le comité directeur est constitué:

du Président, chef d'établissement: M Yvan Schmitt

d'un Secrétaire Professeur d'EPS: M. Vincent Damoisly

d'un trésorier Professeur d'EPS: Mr Sébastien Buffe

de 5 représentants des élèves élus parmi les élèves adhérents en assemblée générale de l'Association: élus lors de la première assemblée générale

de 5 représentants des parents d'élèves élus en assemblée générale de l'association: élus lors de la première assemblée générale

Les membres élus du comité directeur le sont pour une durée de 1 an allant de l'assemblée générale de rentrée à celle de l'année suivante. En cas de départ d'élèves vers d'autres établissements, ceux-ci sont remplacés par le nombre correspondant d'élèves volontaires, de la rentrée à l'élection de représentants en assemblée générale, sous la responsabilité de professeurs d'EPS.

Fonctionnement

1- Encadrement

L'encadrement se fait sous la responsabilité des enseignants d'EPS et des enseignants spécialistes de l'activité sportive qu'ils encadrent, en accord avec le chef d'établissement, et fidèlement au cadre défini par le présent règlement de l'association.

2- Tarification de l'AS

Les frais d'AS couvrent le prix de la licence UNSS, l'achat de matériels sportifs, offre deux tenues de compétition sur 2 sports, le transport des élèves après les séances se finissant à 19h, le transport sur les rencontres en Thaïlande, l'inscription à des tournois en Thaïlande, une aide financière pour la participation à un Prozap, le paiement des coaches supplémentaires).

4 forfaits sont proposés cette année.

- **Forfait AS classique illimitée (Badminton, Natation, Rugby, Volley, Musculation, Handball, Athlétisme) à 6000 bahts/an**
- **Forfait AS classique illimitée + Basket à 8000 bahts/an**
- **Forfait AS classique illimitée + Foot à 10000 bahts/an**
- **Forfait AS illimitée (AS classique + Basket + Foot) à 12000 bahts/an**

3- Modalités d'adhésion

L'adhésion à l'Association Sportive nécessite une licence pour l'ensemble des activités.

Dès le 23 octobre, elle est effective quand les parents et l'élève complètent le plus rapidement possible ces **3 étapes**:

1. Compléter le google form sur les choix des activités en cliquant sur ce lien <https://forms.gle/6CWxSRNbR2i2Uvn49>
2. S'inscrire sur le site internet du lycée <https://www.lfib.ac.th/association-sportive/> et s'acquitter du paiement de la cotisation annuelle de l'AS suivant le forfait choisi Paiement par virement bancaire ou ATM, envoi de la preuve de paiement
3. Signer la charte de l'AS (document joint)

Nous insistons sur cette adhésion car les élèves inscrits à l'AS sont affiliés à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). De part cette adhésion et leur engagement dans l'AS, ces derniers pourront participer aux APSA proposées **sans limite de choix si leur emploi du temps le leur permet** mais en veillant toutefois à être le plus assidu possible afin de renforcer leurs compétences sportives et

associatives mais aussi participer à des formations spécifiques (Arbitrage, Management, Reportage, Entraîneur).

L'inscription aux AS est possible tout au long de l'année. Paiement par virement bancaire ou ATM. Les factures seront envoyées par email sur demande.

En cas d'arrivée en cours d'année, l'inscription pourra être confirmée après paiement. La facturation est faite selon les règles ci-dessous :

- Inscription à compter du 23 octobre 2021 et jusqu'au 31 janvier 2022 : facturation à 100% (pas de prorata)
- Inscription de février 2022 à Mars 2022 : facturation à 50%
- Inscription d'avril à juin 2022 : facturation à 25%

Toute activité commencée est due et ne pourra faire l'objet d'un remboursement. Aucun remboursement ne sera effectué au cours de l'année en cas d'intempéries, de pollution, d'absences des élèves, d'abandon de l'élève, ou d'annulation exceptionnelle de séance.

Seuls deux cas peuvent faire l'objet d'un remboursement partiel :

- Départ définitif de l'école avant le 31 janvier 2022 : remboursement à hauteur de 50% des frais d'inscription.
- Arrêt définitif d'une activité suite à un problème médical : remboursement à hauteur de 50% ou 25% selon la date. Un certificat médical sera demandé alors à la famille pour justificatif.

3- Assurance

Les frais de scolarité incluent une assurance scolaire obligatoire « de base », qui couvre votre enfant pour les activités organisées par l'établissement sur le temps scolaire (y compris trajet domicile/lycée, sorties, voyages, AS, AES). Elle comporte :

- Une assurance « responsabilité civile » pour les dommages corporels ou matériels qu'il pourrait **causer** à une autre personne ou pour les dégâts qu'il pourrait occasionner pendant ses activités scolaires.
- Une assurance santé complémentaire en cas **d'accident** à l'école ou pendant une sortie scolaire **et sans tiers responsable** (versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité permanente supérieure à 10%, assistance et garanties complémentaires en cas d'accident (frais médicaux et d'hospitalisation, etc.)

Se rapporter à l'email envoyé par Kingkan Kong In en début d'année et intitulé: **Subject: Assurance scolaire CGEA 2021-2022/ School insurance CGEA 2020-2021/ทำประกันภัย CGEA 2563-2564**

4- Absence et assiduité

Toute absence de votre enfant devra être justifiée. Trois absences suivies non justifiées peuvent entraîner une exclusion définitive des AS (sauf maladie ou blessure sur présentation d'un certificat médical).

- En cas d'absence du responsable de l'activité, celui-ci sera remplacé dans la mesure du possible. Si il ne l'est pas, les parents en seront informés et les élèves pourront prendre le bus scolaire. Une session AS supplémentaire peut-être proposée si deux ou trois sessions n'ont pas pu être assurées par l'enseignant.
- **En cas d'absence, la famille de l'élève s'engage à contacter dans les plus brefs délais la compagnie Blue Jade en charge du transport scolaire.**

- **Aucune présence ponctuelle ne sera autorisée si l'enfant devant prendre le transport scolaire n'a pas averti cette dernière. Elle sera autorisée si l'enfant rentre par ses propres moyens avec un mot de son responsable légal.**

Aucune participation aux entraînements ni aux compétitions Prozap et dans le pays d'accueil n'est possible pour un élève n'ayant pas sa licence. L'inscription se fait pour l'année scolaire. Elle implique l'adhésion de l'élève au présent règlement de l'association. Tout membre de l'Association s'engage à respecter la CHARTE AS.



LA CHARTE DE L'AS

En s'inscrivant à l'AS, j'ai le droit de :

- Pratiquer les activités proposées selon mes choix, rien ne m'est imposé. Je peux aussi proposer des activités.
- D'apporter mon opinion quant à l'organisation de cette AS.
- De participer au fonctionnement de cette AS en étant présent aux assemblées générales.

J'ai également devoir de :

- Respecter le règlement de ponctualité établi.
- Rangement au point de rendez vous (bureau EPS),
 - Aucun élève, demi-pensionnaire ou externe, ne pourra rejoindre l'association sportive en cours de séance.
 - Ne pas arriver en retard au cours de 13h.
- Respecter le règlement d'assiduité:
 - Au bout de 3 oublis de tenue, 3 absences injustifiées et des retards répétitifs, le professeur responsable de l'activité peut vous radier des listes.
 - Respecter les engagements que je prends.
 - Contacter dans les plus brefs délais la compagnie Blue Jade pour l'avertir de mon absence.
- Respecter le règlement de bonne conduite:
 - Respecter les autres élèves de mon établissement et des établissements, rencontrés lors des compétitions. Il faut montrer l'exemple d'une bonne attitude.
 - Respecter les lieux et le matériel utilisé au lycée ou lors des déplacements.
 - Respecter les adultes que je suis amené à rencontrer : chauffeur de bus, professeurs, adultes.
 - Avoir une tenue adaptée.
- S'impliquer dans la vie associative
 - L'AS organise plusieurs projets pour aider au bon fonctionnement des déplacements, à l'achat du matériel. Par conséquent, chaque licencié se doit de participer à ces projets afin de faire vivre l'association sportive.

L'équipe pédagogique EPS

Date et signature de l'élève:

Les jours d'entraînements sont:

Heures et Jours	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h-09h				Badminton Collège-Lycée	
09h-10h				Badminton Collège-Lycée	
11h-12h	Natation Collège-Lycée Musculation Lycée				
12h-13h	Natation Collège-Lycée	Natation Collège-Lycée Badminton 6e à 4e	Badminton 6e à 4e		Natation Collège-Lycée
14h-15h					Musculation Lycée
15h-16h			Volley 6e à 4e Rugby 6e à 4e	Handball Lycée	
16h-17h	Natation Collège-Lycée	Football 6e à 4e Handball Lycee Courses 4e à Terminales	Basket 6e à 4e Football 6e à 4e	Football 6e à 4e	

17h-19h	Volley 4e à Terminales Football 4e à Terminales	Football 4e à Terminales Badminton Lycee	Basket 4e à Terminales	Badminton 3e à Terminales Rugby 4e à Terminales	
----------------	--	---	----------------------------------	--	--

L'inscription à l'AS peut se faire toute l'année via le site internet du lycée:

<https://www.lfib.ac.th/association-sportive/> et en complétant le google form qui vous est envoyé avec ce message.

Cependant pour commencer **les entraînements, le lundi 1er novembre**, il vous faudra inscrire votre enfant **avant le vendredi 29 octobre 17h en complétant le google form et avertir la compagnie Blue jade en charge du transport scolaire avant le 29 octobre 14h.**

Les demi-pensionnaires pourront prendre leur déjeuner à la cantine le jour de leur entraînement entre 12h et 13h. Nous conseillons aux élèves externes d'acheter des tickets de cantine ou d'apporter une lunch box. Les licenciés participant aux entraînements en soirée disposent d'un transport (sans frais supplémentaire) du lycée aux points de dépose suivant:

- Big C Ekkamai
- MRT Thai Cultural Center
- Nanglinchee
- Lumpini

Merci de contacter la compagnie Blue Jade pour prendre connaissance des arrêts sur ces 4 lignes.

6- Les objectifs

Permettre la pratique d'activité au plus grand nombre d'élèves

Formation à la vie associative

Proposer des compétitions, rencontres et ouverture sur le pays d'accueil et sur les pays de la zone

5- Modalités d'information

La diffusion des informations concernant l'AS se fait:

- Par les enseignants d'EPS lors des cours ou lors des entraînements
- Par la distribution par les enseignants d'EPS du calendrier des activités du moment
- Par affichage de toutes les informations concernant les entraînements, les rencontres, les compétitions (lieu, heure de départ du lycée et heure de retour prévue au lycée, rendez vous sur le lieu de compétition) sur les panneaux d'affichage situés au bureau EPS
- Par mail auprès des parents.
- Par diffusion à travers le poste télé de l'entrée du lycée et de la vie scolaire

Les professeurs d'EPS

M. Yvan Schmitt

Le Provisieur